



**RÉGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 074-217402361-20241212-DELOT2024_028-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi douze décembre à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Lynda VANDELANOITTE, Sandrine FOURNIER, Morgane MARC'H, Messieurs Lionel CANON, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Emmanuel OSSOLA, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Amandine ROSSET à Madame Nadine CHAMBEL
Madame Déborah TARABUSO à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Etaient absents et excusés :

Madame Binita COOPER
Monsieur Clément BERRUJEX

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 novembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2024/028

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2024 – DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME –
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Délibération télétransmise le : 17 décembre 2024

Mise en ligne du 17 décembre 2024 au 17 février 2025

Délibération exécutoire le : 17 décembre 2024

**DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024 - DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'adopter la modification budgétaire suivante, qui n'affecte pas l'équilibre financier de l'exercice. Cette modification vise à diminuer le chapitre des charges à caractère général de la somme de 15 000 € pour abonder le chapitre des charges de personnel du même montant.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

DE DONNER un avis sur le projet de Décision Modificative n°3.

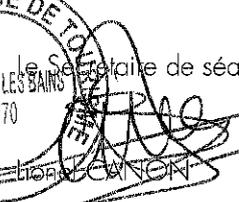
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

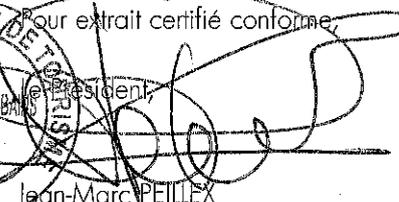
Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur la décision modificative n° 3.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Lionel CANNON

Président,

Jean-Marc PEILLEX